

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Tombé

AMENDEMENT

N° CD452

présenté par

M. Barthès, M. Beurain, M. Blairy, M. Bovet, Mme Cousin, M. de Fournas, M. Dragon,
M. Grenon, M. Marchio, Mme Alexandra Masson, M. Meurin et M. Villedieu

ARTICLE 9

À la première phrase de l'alinéa 2 :

1° Après le mot :

« permettra »,

insérer les mots :

« en priorité » ;

2° Substituer aux mots :

« d'accélérer »,

les mots :

« en second lieu, d'accompagner et encourager ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement entend prendre en considération la réalité de la situation des agriculteurs telle qu'elle a été dénoncée au cours des dernières manifestations.

Il propose en particulier que l'accent soit davantage porté sur la pérennisation de l'activité agricole en France, par la voie des transmissions et des installations, conditions sine qua non de notre souveraineté alimentaire. C'est ce volet en particulier qui est le plus attendu par le secteur.

En second temps, il propose de remplacer l'ambition "d'accélérer" encore la transition agroécologique et climatique par celle d'accompagner et d'encourager. Cette proposition s'inscrit

dans les revendications des agriculteurs qui dénoncent les difficultés, en particulier financières, du changement de modèle, ces derniers ont besoin de temps et d'accompagnement. Imposer une accélération dans un temps où les agriculteurs sont déjà à bout de souffle ne nous paraît pas opportun en l'état, sinon déplacé.